



*Bernard Lacharme
Secrétaire général du Haut Comité
pour le logement des personnes défavorisées*

Droit au logement opposable : et maintenant ?

Elle paraît loin cette journée du 23 novembre où l'Unafop avait mis le droit au logement opposable à l'ordre du jour de ses travaux. Ce jour-là, il s'agissait d'une proposition en débat. On évoquait l'exemple écossais et un rapport du Haut comité, le 4^e sur ce thème, qui allait être remis aux plus hautes autorités de l'Etat, mais il faut bien reconnaître que les espoirs se tournaient davantage vers la campagne présidentielle, propice aux engagements, que vers une décision d'un gouvernement atteignant la fin de son mandat.

Pourtant, en quelques semaines, une décision a été prise, une loi a été votée. Sans nul doute, l'élément déclencheur de cette accélération de l'Histoire a été le mouvement mené par "Les Enfants de Don Quichotte", qui ont relayé l'action engagée avant eux par Médecins du Monde. Attirant l'attention des médias et de l'opinion sur la situation des sans-abri, ils ont eu le souci de ne pas limiter leurs revendications à l'hébergement, car celui-ci restera insuffisant et sera détourné de sa vocation si l'on ne garantit pas l'accès à un véritable logement. Leur mouvement est venu conforter une mobilisation déjà structurée et c'est la cohérence des associations, unies pour demander le droit au logement opposable, qui a permis d'obtenir la décision.

Mais une bataille remportée ne signifie pas que la guerre est gagnée. La loi de février 2007 affirme la responsabilité de l'Etat : il faudra en tirer les conséquences, notamment budgétaires. Elle lui donne une obligation de résultat en matière d'attribution de logements sociaux. Il faudra également dire quelles sont les responsabilités des collectivités qui détiennent des leviers essentiels de la production de logements : plans d'urbanisme, permis de construire, action foncière, politique de l'habitat..., car tout ceci conditionne la possibilité de mettre en œuvre le droit au logement, et de le faire dans le respect de la mixité sociale. La responsabilité de l'Etat devra être articulée à une responsabilité territoriale, car les besoins de logement s'inscrivent dans des bassins d'habitat et leur satisfaction fait appel à des outils décentralisés. A quelle autorité confier cette responsabilité territoriale ? Avec quelles prérogatives ? La question est particulièrement urgente en Ile-de-France, sauf à se résigner, comme on le fait depuis des années, à ce que l'on construise chaque année 10 000 logements de moins que l'objectif fixé par le schéma directeur.

Ces questions majeures ne pouvaient pas être tranchées par une loi aussi rapidement décidée. Elles devront l'être cependant, pour que l'opposabilité du droit au logement ne se réduise pas à un droit de priorité dans la file d'attente. Il reviendra donc au comité de suivi mis en place par la loi de faire des propositions pour que puisse s'engager au plus vite, c'est-à-dire avant la fin de l'année 2007, la deuxième phase législative de la construction du droit au logement opposable. ■

Rapport annuel 2006 de la Fondation Abbé Pierre

Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France a été présenté le 1^{er} février à Paris avec un hommage à l'Abbé Pierre.

Depuis son premier rapport, il y a 11 ans, l'accélération et la diversification des phénomènes de mal-logement ont généré le développement massif de différentes formes d'exclusion du logement : des squats aux bidonvilles, en passant par le camping à l'année ou à l'utilisation de véhicules, de caves, de garages, de cabanes, d'abris de jardin ou de simples bâches dans les interstices urbains ou les territoires délaissés.

La décision de mise en œuvre d'un droit au logement opposable va dans le bon sens. Pour autant, son application doit nécessairement être accompagnée d'une politique du logement plus ambitieuse, à la hauteur des enjeux posés par la crise, mais aussi plus solidaire.

La Fondation propose de mettre en place des mesures coercitives pour augmenter la production et améliorer la répartition des logements sur l'ensemble des territoires, de développer massivement la production de logements à loyer accessible, de favoriser l'accès et le maintien dans leur logement des ménages fragilisés, de répondre rapidement aux situations d'urgence.

www.fondation-abbé-pierre.fr

L'Acse

L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est un établissement public national à caractère administratif créé par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. Cette agence nationale contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Elle met en œuvre, sur le territoire national, des actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France. Elle concourt à la lutte contre les discriminations. Elle contribue également à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en œuvre du service civil volontaire. Elle participe, d'autre part, aux opérations en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans le cadre de ces actions, elle promeut l'accessibilité au savoir et à la culture. En outre, dans ses interventions, l'agence prend en compte les spécificités des départements d'outre-mer.

www.lacse.fr

La Sonacotra devient Adoma

La Sonacotra, créée en 1957 pour loger les travailleurs algériens et résorber les bidonvilles, devient Adoma, un changement de nom qui répond au souci de mieux refléter la diversification de ses publics ; parce que le nom renferme et cristallise trop d'idées reçues qui génèrent souvent, pour les publics logés, de la stigmatisation, voire de la discrimination.

Selon la société Plan créatif Corporate, qui a été chargée de trouver un nouveau nom et un nouveau logo, Adoma - qui n'est pas un acronyme - est un nom construit à partir du latin "ad" qui signifie vers, et "domus", maison. Les sonorités en "a" du nouveau nom, ont fait valoir ses créateurs, sont là pour suggérer les notions d'accueil, de douceur et de féminité. "Sans renier ce que nous fûmes", a déclaré Michel Pélissier, "nous avons décidé de prendre une nouvelle identité".

www.adoma.fr